



COMPTE-RENDU

REUNION DE PRESENTATION DE L'EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT CHARTONS

Mardi 23 mars 2022, 18h30 – 20h30 à l'US Chartrons

Etaient présent :

- 15 habitants et habitantes du quartier et des entrepreneurs
- M. Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons – Grand Parc – Jardin Public
- M. Maurin, Maire-adjoint du quartier Bordeaux Maritime
- M. Jeanjean, Adjoint au maire, chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- M. Papadato, Conseiller municipal délégué pour la voirie, la mobilité, l'accessibilité et le stationnement
- M. Gardère, Directeur de la proximité à la mairie de Bordeaux
- Mme Lambert, Responsable du service de la police municipale et de la tranquillité publique
- L'équipe de la mairie de quartier Grand-Parc Chartrons Jardin public
- M. Montoriol et M. Landreau, Mairie de quartier Bordeaux Maritime

1. PRESENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Contexte :

La décision de mettre en place le stationnement payant, sur une partie des Chartrons, fait suite à une consultation de la population.

Le taux de réponse à cette consultation est de de 7,6%, soit 445 réponses sur les 6 013 foyers enquêtés.

Le taux de réponses favorables à la mise en place du stationnement réglementé est de 65%.

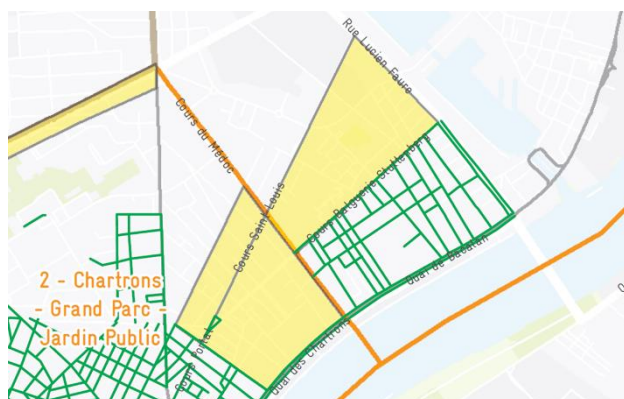
Le taux de réponses défavorables est de 32%.

Les retours ne se prononçant pas sont de 3%.

L'analyse qualitative du questionnaire met en évidence la volonté des habitants et habitantes de :

- Mettre fin aux voitures ventouses ;
- Stationner près de chez soi ;
- Mettre fin au stationnement sauvage sur les trottoirs ;
- Favoriser les mobilités douces ;
- Favoriser l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Périmètre concerné :



2. INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Pour les non-résidents :

Tarif secteur rouge

Durée minimum : 30 minutes (1,30€)

Puis toutes les 15 minutes

Durée maximum 4h15 : 35 € (prix égal au FPS)

Tarif secteur vert

Durée minimum : 30 minutes (0,90€)

Puis toutes les 15 minutes

Durée maximum 4h15 : 30 € (prix égal au FPS)

Pour les résidents :

24h	1€	1 mois	15€
7 jours	6€	3 mois	45€
14 jours	10€	6 mois	90€
12 mois : 165€			

Pour les professionnels :

Sont concernés : artisans, commerçants, aide à domicile, professionnels de santé, médecins, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers

30 € 1 mois	90 € 1 trimestre	Gratuité Professionnels de santé (plus de 100 visites par an)
----------------	---------------------	---

La durée du droit : 2 ans pour les résidents, 1 an pour les professionnels – renouvelable

Liens utiles pour :

- [Faire un dossier résident ou professionnel](#)
- [Un dossier PMR](#)
- [Sur la surveillance](#)

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Quel est l'intérêt pour la municipalité de mettre en place le stationnement payant ?

L'intérêt de la mairie de Bordeaux est double :

1/ répondre à une demande croissante et pressante des riverains qui souhaitent passer à une réglementation du stationnement,

2/ consulter les riverains pour vérifier ce ressenti et ainsi ne mettre en œuvre le stationnement réglementé dans les secteurs favorables

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre du stationnement payant il est observé que :

- le taux de motorisation chute
- la part des transports doux et transports collectifs augmentent
- La pollution de l'air et sonore diminuent
- Les voitures ventouses disparaissent
- Le stationnement pendulaire diminue
- Le stationnement est facilité
- Le trafic diminue
- La sécurité augmente (trottoirs libérés du stationnement gênant dû au manque de places, donc plus accessibles aux piétons, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite)
- Le financement des places de stationnement est plus équitable, puisqu'il est pris en charge par leurs seuls utilisateurs (notamment les non bordelais) et non par tous les contribuables (impôts)

Pourquoi avez-vous recours à une entreprise privée pour le contrôle des stationnements ?

Nous avons choisi de maintenir le fonctionnement précédent.

Les contrôles seront-ils plus nombreux avec ce dispositif ?

Non, nous avons choisi de maintenir le fonctionnement précédent : il a été expressément demandé que le nombre de passages ne soit pas augmenté.

Les salariés de nos entreprises ne vont plus pouvoir venir en voiture, nous sommes inquiets quant à la survie de notre activité économique, que pensez-vous faire ?

C'est en effet une nouvelle approche des mobilités, notamment domicile – travail. Il existe dans le quartier Bordeaux Maritime des zones plus adaptées, le foncier est disponible. > **M. Maurin est disponible pour en discuter avec les chefs d'entreprises**

Quelles sont les alternatives possibles pour notre personnel ?

Utilisation des transports en commun (TC) métropolitains :

- L'offre de transport est en cours d'amélioration, la délégation de service public (DSP) est en cours de renouvellement ; la nouvelle DSP prendra effet début 2023. La municipalité soutient une amélioration de l'offre de TC.
- Les transports en commun sont accessibles pour tous et toutes grâce à la tarification sociale.
- Mise en site propre des bus pour plus de rapidité.
- Construction, en cours, d'un plan métropolitain par axe circulaire pour mieux relier les villes de la métropole sans être obligé de passer par Bordeaux afin de désengorger le trafic.

Utilisation des transports en commun départementaux : Dialogue en cours avec la SNCF pour renforcer les lignes de trains, notamment celle entre Cubzac et Bordeaux

Pour information : de nombreux parkings à vélo sécurisés sont disponibles à la gare, permettant aux personnes qui prennent du train de se déplacer en vélo une fois arrivées à Bordeaux.

Utilisation des parkings relais (venir en voiture, garer sa voiture en parking relais et prendre le tram/bus pour se rendre sur son lieu de travail) :

- Parking relai gratuit avec le ticket de tram/bus ou abonnement TBM ;
- Offre généreuse dans le quartier de parking relai.

Utilisation d'autopartage¹ : Renforcement de l'offre de stationnement d'autopartage gratuit dans les prochaines années.

Utilisation du vélo : Plusieurs projets d'aménagement de voirie tendent à améliorer le confort des cyclistes grâce à la construction de voies cyclables sécurisées.

Utilisation de freefloating (vélos, trottinettes et scooters en libre-service) : Aménagement d'espaces de stationnement dédiés qui seront bientôt développés par rapport à l'offre actuelle.

M. Jeanjean est disposé à échanger avec les chefs d'entreprise qui souhaiteraient présenter ces alternatives à leurs salariés.

Dans l'attente, l'entreprise VIRAJ et Mwheel Mobility a pour objet d'aider les entrepreneurs à proposer à leurs salariés une nouvelle façon de venir au travail. Ils proposent des flottes de vélos électriques, confortables et équipés ainsi qu'une offre clé en main comprenant tous les services nécessaires pour se déplacer en toute sécurité.

VIRAJ : <http://www.viraj-mobilite.com> , 07-60-09-15-64, _Siège social : Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine

Mwheel Mobility : <http://www.mwheelmobility.com>, 05-33-06-08-15, siège social : Bruges, Nouvelle-Aquitaine

Quelle politique de stationnement souhaitez-vous mettre en place dans les quartiers populaires (ex: Grand Parc) ?

¹ L'autopartage, ou voitures en libre-service, est la mise en commun d'une flotte de véhicules à moteur au profit d'abonnés par l'organisme gestionnaire des véhicules. Source : Wikipédia

Le nombre de voitures ventouses à Grand Parc est important. Une réunion de travail a été convoquée avec les bailleurs sociaux (propriétaires en partie du parc de stationnement) sur le sujet du stationnement.

Nous étudions également la mise en place du stationnement à tarification sociale sur toute la ville.

Une contestation des résultats de la concertation est en cours par le Collectif Saint Louis :

Le collectif Saint-Louis s'oppose à la mise en place du stationnement payant et demande :

- Gratuité pour les résidents pour deux véhicules.
- Gratuité pour ceux qui travaillent dans le quartier.
- Payant pour les visiteurs.

Concernant la méthode de consultation le collectif saint Louis remet en cause :

- La formulation du questionnaire et notamment la case « oui si ».
- La méthode de dépouillement non public.

Une demande gracieuse au maire de Bordeaux a été formulée pour annuler les résultats.

Pour rappel : le questionnaire a été diffusé par la poste, organisme privé et assermenté pour garantir la qualité de la diffusion.